
Le problème de la confidentialité des rapports de comité

par Douglas Fisher

Le 11 février 1999, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre ouvrait une enquête sur le problème des rapports de comité confidentiels qui sont divulgués aux médias avant leur dépôt à la Chambre. Il a tenu plusieurs séances et entendu des témoins tels que Robert Marleau, greffier des Communes, Rob Walsh, greffier adjoint et conseiller législatif général (Comités et services législatifs), Diane Davidson, avocate générale (Services juridiques), Bill Graham, député, président du comité de liaison, Jules Richer, président de la Tribune de la presse parlementaire canadienne, Joseph Maingot, ancien légiste et conseiller parlementaire, et Derek Lee, député. A également témoigné Douglas Fisher.

Je vais tenter de résumer ce que j'ai à dire sur le sujet des fuites de documents à partir de trois anecdotes tirées de mon expérience comme député fédéral.

La dynamique des réunions à huis clos

Ma première anecdote concerne la dynamique politique des réunions à huis clos. Lorsque j'ai fait mes débuts à la Chambre des communes, la période des questions était loin d'avoir l'importance qu'elle a aujourd'hui. Les débats, surtout ceux en soirée, étaient très importants. Il pouvait y avoir jusqu'à une centaine de députés qui suivaient les discussions. C'était fantastique. Les comités étaient beaucoup moins actifs. Il n'y en avait que quatre ou cinq qui siégeaient pendant l'année, et je crois bien que le seul qui était vraiment important et qui faisait régulièrement les manchettes, c'était le Comité des transports, parce que, chaque année, il examinait les activités d'Air Canada et du CN. Un autre qui était assez actif était le Comité de la radiodiffusion, qui s'intéressait au dossier de Radio-Canada.

Douglas Fisher est membre de la Tribune parlementaire et chroniqueur du journal Ottawa Sun. Il a été député fédéral de 1957 à 1965. Le présent article s'inspire de son témoignage devant le Comité le 18 février.

Le gouvernement Diefenbaker est arrivé au pouvoir en 1957, bien décidé à réformer le système de radiodiffusion. La SRC n'était pas qu'à la tête de Radio-Canada, c'est elle qui donnait le ton à la radiodiffusion. Les conservateurs voulaient mettre en place un nouveau régime, et c'est ce qu'ils ont fait. Cela s'appelait le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Les libéraux s'y sont opposés, ainsi que notre parti, qui était alors la CCF. Mais la *Loi sur la radiodiffusion* a été modifiée et le Bureau des gouverneurs était créé, qui était, en fait, l'ancêtre du CRTC.

En 1959, un mouvement est né au sein du Parti conservateur, dirigé dans l'Ouest par un député d'une éloquence rare, Art Smith, de Calgary. Si Art était l'élément de persuasion, un autre député conservateur, un certain Jack McIntosh de Swift Current, représentait l'élément musclé du parti. Ils étaient décidés à faire quelque chose à propos de Radio-Canada et du coût qu'elle représentait pour le contribuable.

Ils étaient d'avis que la télévision publique devait aller chercher des recettes publicitaires. C'est la solution qu'ils proposèrent au Comité de la radiodiffusion, avec la ferme intention d'obtenir une recommandation dans ce sens. Lorsque vous en avez assez de la publicité pendant la *Soirée du hockey*, rappelez-vous qu'à l'époque, Radio-Canada ne faisait à peu près pas d'argent avec la publicité.

La question a fini par être discutée au comité chargé du dossier de Radio-Canada, et nous avons examiné en détail tout

le budget. À l'époque, j'offrais toujours de rédiger le rapport pour le président des comités dont je faisais partie, car les greffiers n'aimaient pas rédiger. J'ai été le principal rédacteur de nombreux rapports. Les deux députés gouvernementaux du comité étaient Rick Bell et Marcel Lambert (qui devait devenir président de la Chambre et, plus tard, porte-parole des conservateurs en matière de finances).

En collaboration avec eux, j'ai rédigé le rapport avec grand soin, en veillant à ne pas recommander que Radio-Canada cherche à faire de l'argent. Je l'ai montré à Jack Pickersgill, le seul autre député de l'opposition au comité. L'opposition n'était pas nombreuse à l'époque. Pickersgill semblait d'accord avec le rapport, alors je lui ai dit : « Jack, nous allons nous réunir à huis clos, et c'est ce dont nous allons discuter. J'espère que ça te convient. » Il fit signe que oui. J'ai ajouté : « Tu vois ce qu'on propose. Cela nous permet de contourner l'exigence de Smith et McIntosh voulant que Radio-Canada fasse de l'argent. » De nouveau, il fit signe que oui, et personnellement je croyais que c'était réglé, que j'avais son accord.

Nous nous sommes réunis à huis clos et la réunion était à peine commencée que Jack saisit l'occasion de prendre la parole pour dire quelque chose de pas très gentil à McIntosh, qui commença à se rebiffer. Alors Bell, qui présidait la réunion, me demanda de commencer la lecture du projet de rapport. Je voyais que Smith et McIntosh commençaient à se mettre en colère, et Smith a dit quelque chose. Sur quoi, Pickersgill l'a descendu en flammes. En moins de 30 secondes, notre réunion à huis clos était devenue un cirque. Ils engueulaient Jack, qui les engueulait à son tour. Jack s'est alors tourné vers moi et m'a dit : « Je ne sais pas comment tu fais pour rester ici, mais moi je ne vais pas rester pour les entendre torpiller un des plus beaux fleurons de notre pays. Par leurs exigences, ils vont finir par détruire Radio-Canada, et ils vont aussi détruire les radiodiffuseurs privés. » Puis il s'est dirigé vers la porte. Il n'y avait absolument rien dans mon rapport qui justifiait ses craintes, mais il est sorti en coup de vent.

Mon rapport a été déchiré sur-le-champ et nos deux croisés conservateurs en rédigèrent un autre, nettement plus agressif. Si Radio-Canada a radicalement modifié sa politique sur la publicité, c'est à la suite de la recommandation ajoutée au rapport du comité par Smith et McIntosh. La Société devait se tourner de plus en plus vers la publicité comme source de recettes.

Bien entendu, la réunion terminée, après avoir essayé en vain de calmer les conservateurs, qui n'avaient toujours pas digéré les insultes de Pickersgill, je suis monté au bureau de Jack au quatrième étage et je lui ai dit : « Jack, mais pourquoi as-tu fait cela ? Je croyais que nous nous étions entendus. » Il a dit : « Je ne sais pas ce que tu as pu comprendre. » « Écoute, Fisher, mets-toi bien ceci dans la tête. La politique est comme la guerre, surtout la politique électorale. Et en ce qui me concerne, nous sommes en guerre. Il nous faut absolument neutraliser ces

bâtards et s'en débarrasser avant qu'ils ne ruinent le pays et des institutions comme Radio-Canada. Tu peux continuer à chercher des compromis et à t'imaginer que tu joues bien de cet instrument. Moi je dis laissons-les faire, et ensuite ils payeront pour leurs mauvais coups. »

Je croyais alors que les réunions à huis clos n'étaient pas un bon moyen pour définir les politiques du gouvernement.

Le moment psychologique

Le sens de ma deuxième anecdote est que ce qui fait la nouvelle dépend moins du fait que la réunion soit à huis clos ou publique que de circonstances qui n'ont rien à voir.

Un des temps forts de l'histoire des comités parlementaires est la fois où Gilles Grégoire du Crédit social a mis Donald Gordon, président du CN, sur la sellette parce que le CN comptait 17 vice-présidents, dont pas un n'était Canadien français. Si j'ai bonne mémoire, c'était en 1963. Lorsque Grégoire a soulevé ce point, l'adjoint de Gordon, Ralph Vaughan, a dû retenir son patron, parce que Gordon était une pièce d'homme et qu'il avait très mauvais caractère. Gordon repoussa Vaughan et hurla que tout vice-président du CN devait être compétent et qu'il n'avait pas encore réussi à trouver un Canadien français qui l'était. Non, mais vous imaginez cela. Ce soir-là, les étudiants de l'Université d'Ottawa manifestaient dans les rues et brûlaient Gordon en effigie. D'un seul coup, le gouvernement avait une véritable crise sur les bras.

Cela s'est produit en comité avant même que le comité ait le temps de formuler des recommandations sur la question des vice-présidents. Mais l'ironie c'est qu'un an et demi plus tôt, alors que Gordon témoignait devant le même comité, je lui avais posé la même question. Je lui avais dit _ c'était avant l'arrivée du Crédit social à la Chambre : « Je trouve plutôt étrange que votre siège social se trouve à Montréal et qu'il n'y ait aucun Canadien français parmi vos cadres. » À quoi il avait répondu : « Nous recruterons des Canadiens français lorsque nous trouverons des gens de talent. » Et il ne s'est rien passé. Aucun journal n'a cru bon de reprendre ses propos.

Un an et demi plus tard, la même question et la même réponse entraînaient une crise politique pour le gouvernement.

Le secret n'est peut-être pas dans l'intérêt public

Un jour, c'était vers la fin des années 50, un cadre supérieur du port de Montréal me suggère de jeter un coup d'œil aux livres concernant le pont Jacques-Cartier. Il s'agit d'un pont à péage qui franchit le Saint-Laurent à Montréal. Je me suis donc rendu sur place, et le directeur de la Société du port de Montréal a accepté de me rencontrer et m'a expliqué la situation un peu particulière qui était la leur.

Il y avait beaucoup de circulation et les droits étaient payés, mais il ne semblait pas y avoir d'argent qui s'accumulait pour payer les coûts d'exploitation, et en particulier le coût de la

construction du pont. On m'a alors montré l'entente originale par laquelle le gouvernement du Québec s'engageait à payer quelque chose comme 15 millions de dollars au gouvernement fédéral, qui avait financé la construction du pont, mais il n'y avait pas donné suite.

Je me suis donc intéressé au dossier. J'ai commencé à me renseigner, j'ai parlé à des journalistes de la *Montreal Gazette*, et un d'entre eux a écrit un papier sur la question. Et alors, le scandale du pont Jacques-Cartier éclata. Le scandale était évidemment le fait que les responsables des péages, tant les supérieurs que ceux qui surveillaient les usagers, avaient découvert comment « siphonner » le système. On ne sait trop combien d'argent ils ont réussi à soutirer ainsi, mais on s'entendait pour dire que ça devait être de l'ordre de 80 p. 100 des recettes. Évidemment, cela a soulevé l'indignation générale, et on a réclamé une enquête.

À la Chambre, j'ai demandé à George Hees, qui était ministre des Transports, d'ouvrir une enquête. Il a répondu qu'il allait demander à un comité parlementaire de s'en charger. C'est le Comité des transports qui a été désigné et il a sommé les responsables du port à comparaître.

À ce moment-là, la presse montréalaise avait déjà eu le temps de dénicher des histoires d'employés qui s'étaient enrichis de cette façon, et on pouvait voir dans les journaux des photos des magnifiques maisons qu'ils s'étaient fait construire. Il fallait de toute évidence éviter que les choses n'aillent plus loin.

Et lorsque le directeur du pont Jacques-Cartier vint témoigner, il avança pour sa défense qu'il avait embauché ces gens et les avait promus sur la consigne des élus fédéraux. Alors j'ai dit : « Prouvez-le-nous ». Ce fut immédiatement un tollé de protestations, disant qu'on ne pouvait pas « détruire la vie et la carrière des gens de cette façon ».

Il a donc été décidé qu'un sous-comité, composé de trois personnes, examinerait les notes et lettres concernant les nominations, pour ensuite recommander au comité de les rendre publiques ou non.

J'étais un des députés de l'opposition membres du sous-comité. L'autre était un ancien ministre des Transports qui avait participé à la négociation de l'entente, Lionel Chevrier, et le troisième était un conservateur, Louis-Joseph Pigeon. Je me souviens que nous nous sommes réunis dans une pièce à l'étage, et que nous avons commencé à éplucher le dossier. C'était de la dynamite. Quelques députés, par exemple, avaient écrit des lettres des plus imprudentes à propos de la nomination et de la promotion de certaines personnes. Autrement dit, c'était clair qu'il s'agissait là d'un nid de favoritisme. Il y avait eu une véritable lutte entre libéraux et conservateurs de Montréal, y compris des ministres, pour savoir qui mettrait la main là-dessus.

Je me souviens d'avoir dit en regardant les documents : « Tu t'imagines, Lionel, ce que la presse ferait de ce dossier. » Il m'a répondu : « Doug, on ne peut pas lui communiquer ces informations. » Pigeon a ajouté : « Non, on ne peut pas montrer ça à la presse. » « Vous n'êtes pas sérieux », ai-je répondu. Et Lionel a dit : « Je dois te rappeler, Douglas, que nous sommes réunis à huis clos. C'est confidentiel. Les choses n'iront pas plus loin. Nous dirons au comité qu'il existe un système de recommandations par des politiciens qui fonctionne de façon régulière et continue et que nous proposons d'y mettre fin. »

Et voilà ! J'avais une nouvelle du tonnerre, mais j'ai dû respecter le secret. Ce n'est que plusieurs années plus tard, je crois, qu'on a mis la main sur quelques lettres et, même à ce moment-là, elles ont mis dans l'embarras certains politiciens encore en exercice.

S'il y a une morale à tirer de chacune de ces anecdotes, on pourrait peut-être la résumer par la recommandation suivante : éliminer du Règlement toute mention voulant que les rapports soient confidentiels jusqu'à leur dépôt à la Chambre. Il faut élargir la discussion des rapports en comité. Il faut accorder aux comités et à leurs travaux leur véritable importance et cesser de prétendre que toute fuite de document devrait être considérée comme un outrage au Parlement.

Note de la rédaction : Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a déposé son rapport le 29 avril 1999. En voici les recommandations :

- **Que les comités et sous-comités continuent de se réunir à huis clos, mais qu'ils le fassent à bon escient. Il est indiqué de se réunir à huis clos lorsqu'il s'agit d'examiner certains types de questions ou qu'il est de tradition de le faire, comme pour l'examen des rapports de la Chambre.**
- **Que le président déclare publiquement la raison du huis clos, à moins que l'avis envoyé avant la réunion n'ait annoncé la tenue d'une réunion à huis clos et sa raison d'être.**
- **Qu'une disposition soit ajoutée au Règlement, réaffirmant que les rapports de comité adoptés lors d'une séance à huis clos sont confidentiels jusqu'à leur dépôt à la Chambre, et que les témoignages et les documents destinés à une telle séance soient confidentiels.**

Dans une opinion dissidente, le Parti réformiste recommande :

- **Que les comités mènent leurs travaux en public et que la décision de se réunir à huis clos se prenne rarement et seulement pour des motifs extraordinaires, avec l'appui des deux tiers des membres du comité.**